



Les Municipalités des communes de Corsier-sur-Vevey, Corseaux, Chardonne et Jongny mettent au concours pour le Bureau technique intercommunal (BTI) le nouveau poste de :

TECHNICIEN-NE COMMUNAL-E
SECTEUR TRAVAUX ET GENIE CIVIL
100%

Tâches principales :

- Gérer les routes, les canalisations communales, les cours d'eau, l'éclairage public et la signalisation
- Assurer le suivi des chantiers communaux (projets, marchés publics, exécution)
- Relever les conduites et mettre à jour le système d'information du territoire (SIT)

Profil requis :

- CFC de dessinateur ou technicien en génie civil, géomatique ou formation équivalente, avec pratique de 5 ans au minimum dans la gestion de travaux
- Bonnes connaissances du cadastre, des lois et des règlements concernant la gestion des routes, des collecteurs, des cours d'eau et autres ouvrages de génie civil
- Bonnes connaissances des logiciels SIT et de bureautique un atout
- Aptitude à travailler en équipe et de manière indépendante, bonnes capacités rédactionnelles (langue française)
- Faculté de contact avec le public et les mandataires professionnels
- Flexibilité, entregent, discrétion et sens de l'initiative
- Permis de conduire catégorie B, avec véhicule privé

Nous offrons :

- Un cadre de travail agréable au sein d'une petite équipe
- Des possibilités de formation continue
- Le cadre social avantageux d'une administration

Entrée en fonction : 1^{er} janvier 2023 ou à convenir

Votre dossier complet (lettre de motivation, CV, certificats, photographie et prétentions de salaire) est à envoyer sous pli confidentiel et personnel **jusqu'au lundi 5 décembre 2022** à l'adresse suivante :

Bureau technique intercommunal, M. David Ferrari, Route de Châtel-St-Denis 8, 1802 Corseaux.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. David Ferrari, chef de service, responsable du BTI, ou M. Frédéric Schneider, responsable du secteur travaux, au 021 923 05 20.

Seuls les dossiers des candidat-e-s répondant au profil demandé seront pris en considération.